

COTISATIONS 2025

- > Forfait détenteur : 36,14€ HT
- > Cotisation animal (>1 an) : 9,06 € HT / équidé (du 1^{er} au 25^{ème} équidé inclus)
6,80 € HT / équidé (à partir du 26^{ème} équidé)

> Option équarrissage,

équins (nés avant le 31/12/2023) : 9,06€ HT (tous équins en propre)

OPTION ÉQUARRISSAGE

> Cette option est **réservée aux équidés adhérents** de la section équine de GDS Bretagne.

> Age limite des équidés :

Vous ne pouvez bénéficier de l'option équarrissage que si la moyenne d'âge de vos équidés (somme des âges divisée par le nombre d'équidés) est inférieure à :

- 20 ans si vous possédez un seul équidé
- 19 ans si vous possédez de 2 à 5 équidés
- 17 ans si vous possédez de 6 à 15 équidés
- 15 si vous possédez plus de 16 équidés

> Modalités de remboursement :

L'éleveur doit utiliser le site www.ifce.fr pour faire la déclaration de fin de vie de d'un équidé. Régler en ligne et transmettre la facture au GDS Bretagne. Prendre ensuite rendez-vous avec l'équarrisseur.

> **Le délai de carence** est de 2 mois à compter de la date de réception par le GDS du présent document et du règlement correspondant. Les poulains nés en 2024 sont couverts par leur mère.

Merci de ne pas joindre de règlement lors de l'envoi de votre bulletin d'adhésion, la facture correspondante vous sera transmise ultérieurement.

Je m'engage à :

- > Respecter les modalités du règlement intérieur
- > Verser chaque année les cotisations d'adhésion décidées par GDS Bretagne (Facture réalisée par les services comptables de la coopérative Innoval en tant que prestataire de services de GDS Bretagne)

GDS Bretagne s'engage en contrepartie

à faire bénéficier l'adhérent des services de la section équine.

le

Signature :

DOCUMENT À RETOURNER À :

GDS Bretagne Section équine
15 ter rue Sainte Anne de Guélen
29000 Quimper

ou par mail
section.equine@gds-bretagne.fr

